



Les heures supplémentaires sont obligatoires



Et oui, l'employeur peut vous imposer d'effectuer des heures supplémentaires (dans la limite des durées maximales autorisées).

Vous serez obligé (e) de les effectuer sous peine d'être sanctionné (e), mais l'employeur doit aussi vous les payer avec les majorations prévues (ou vous permettre de les récupérer avec les majorations) !

L'essentiel est bien sûr de travailler en bonne entente et d'essayer de faire comprendre à l'employeur que ce n'est pas toujours possible pour vous de faire des heures supplémentaires.

Si la bonne entente échoue, il peut être utile de consulter la convention collective qui précise certains points comme les majorations de salaire ou le nombre maximum d'heures supplémentaires autorisées sur une période.